

Compte rendu du CSI du Jeudi 16 juillet 2020

En raison du virus, la préfecture a demandé qu'une seule personne représente l'association invitée au CSI : Michel Bourgeat a représenté ADAMVM.

Ordre du jour :

- 1) *Avancement du traitement des dépôts de déchets*
 - A – *Digue UMICORE et le volet loi sur l'eau (DDTM)*
 - B – *Dépôts de résidus de l'ISSART, des haldes GFA de la Gravouillère et des haldes de la mine Joseph, avis de l'expert GEODERIS.*
- 2) *Point de situation de la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'étude santé-environnement réalisée par GEODERIS.*
- 3) *Délocalisation des époux Gomès*
- 4) *Mise en œuvre des secteurs d'information des sols (SIS)*
- 5) *Echanges ADAMVM-GEODERIS*

Commentaires

1) Avancement du traitement des dépôts de déchets

A – Digue UMICORE et le volet loi sur l'eau (DDTM)

Pour la digue Umicore, MILENIS (bureau d'étude d'UMICORE) présente les travaux envisagés, il confirme que ces travaux seront conformes à l'étude GOLDER, étude ayant été, à notre demande, contrôlée et approuvée par GEODERIS. Des remarques ont été faites à propos du bassin de rétention de l'eau et de sa pérennité par le représentant du SMAGE ainsi que l'assurance que tous les résidus déplacés seront recouverts par la géo-membrane. La réfection de la route du pont de la D133 au puits N°1 commencera en juillet et la route, à la fin des travaux, sera remise en état.

La coupe des arbres présents sur la digue a commencé, ADAMVM rappelle que les arbres sont pollués et qu'ils ne doivent pas être utilisés comme bois de chauffage et qu'il convient d'en informer les personnes travaillant sur le chantier. La DREAL répond qu'il n'y a pas de danger.

UMICORE propriétaire de la digue, en programmant des travaux importants met en avant « son statut d'entreprise verte » mais uniquement sur sa propriété alors qu'elle est responsable de l'ensemble de la pollution.

Le représentant de la DDTM expose la loi sur l'eau.

B – *Dépôts de résidus de l'ISSART, des haldes GFA de la Gravouillère et des haldes de la mine Joseph, avis de l'expert GEODERIS.*

Les travaux envisagés par MILENIS sont à minima, la totalité du versant (flanc ouest) n'est pas traité et le risque d'un glissement de terrain dénoncé par INERIS n'est pas suffisamment pris en compte. Seul le flanc nord bénéficiera de gabions.

La géo-grille et l'apport de terre végétale ainsi que l'ensemencement ont fait l'objet de remarques sur la pérennité d'une telle solution.

En ce qui concerne l'ensemble des haldes de la Gravouillère, ce lieu est prévu d'être clôturé. En ce qui concerne l'occupation du lieu, il a été dit qu'avec l'apport d'un géotextile et de la terre sur la partie plane la présence humaine pourrait être envisagée. Cela pose un problème ; clôturer pour isoler l'accès et autoriser l'occupation par des personnes ne sont pas compatibles.

Il n'y a pas eu de remarques de la part du maire de Thoiras et des représentants du GFA sur ce sujet.

Dépôts de résidus de l'ISSART, haldes de mine Joseph, avis de l'expert GEODERIS.

Dépôts de l'ISSART, MILENIS propose de clôturer ce qui semble être le puits N°0, et éventuellement la 2^{ème} zone oubliée dans le projet MILENIS et l'étude GEODERIS, de poser sur les résidus une membrane PEHD complétée par un géotextile anti-poinçonnant et un grillage avertisseur.

La solution présentée, minimaliste, est inacceptable et ce pour plusieurs raisons :

- Les deux dépôts « et non un seul dépôt » de l'Issart sont au centre d'une cuvette dite « Sud du puits N°1 » récoltant les eaux d'un bassin versant important, les émergences proviennent d'une exhaure remontant à l'air libre, les travaux envisagés ne traitent pas les remontées d'eaux polluées mais seulement les eaux de pluies.

- La cuvette sud du puits N°1 ayant, lors de l'arrêt des travaux, été l'objet de remblaiements avec notamment des fines de laverie, très polluée, a des taux semblables à ceux de la laverie Gomès, elle a fait l'objet d'une « alerte » de la part de l'expert Duparc, néanmoins elle a été enlevée comme source de pollution à maîtriser, suivant l'avis de GEODERIS !

Cette cuvette Sud du puits N°1, est le départ du ruisseau de la Mine qui, avec le ruisseau de Valleraube forment le Palleyroles.

Il y a donc lieu de revoir le traitement de la pollution du sud du puits N°1 dans sa totalité, inclure les deux dépôts de l'Issart, la pose d'une clôture pour fermer l'accès aux quads, motos etc... L'argument présenté comme quoi il n'y a pas de riverains ne prend pas en compte le ruisseau de la Mine et le transfert de la pollution au ruisseau de Palleyroles.

Le ruisseau de la Mine collecte à mi-chemin du Palleyroles les exhaures (PH 2) du puits Pastré, la pancarte eau non contrôlée n'est pas opportune alors que l'eau a été contrôlée polluée.

Pour la mine Joseph, ADAMVM a rappelé qu'en 1995, lors de la procédure de remise de la concession Valleraube à l'état, l'eau du Palleyroles était classée A (exempte de toute pollution) la pollution était naturelle, et que quitus fut donné à Umicore (Union Minière) par les services de l'état.

Aujourd'hui les choses ont changé. L'eau du Palleyroles n'est plus considérée buvable, la pollution est due aux galeries de mine, au dépôt de déchets, le ruisseau de la Mine est un apport important de pollution.

Pour le site d'exploitation Mine Joseph

Les seules propositions MINELIS pour la mine Joseph : drain collectant l'eau de pluie d'un chemin d'accès, clôture d'un seul accès, (alors qu'il y a cinq accès à cette mine), sont le fruit d'un projet volontairement minimisé. L'argument d'UMICORE, comme quoi le coût des travaux serait supérieur aux services rendus s'est attiré la question : « à combien estimez -vous le coût d'un cancer, d'un enfant handicapé ? »

Le Palleyroles est un important vecteur de transport de la pollution.

Il collecte les métaux et métalloïdes du sud du puits N°1, du puits Pastré, des galeries et dépôts de la mine Joseph, de Terre Rouge, de Baudoin et la partie anduzienne de Terre Rouge.

C'est cet ensemble de sources de pollution qu'il faut traiter pour maîtriser la situation.

L'Hourne avec comme affluent le Palleyroles, aborde la plaine de Tornac et Massillargues-Attuech.

C'est dans cette plaine que des vigneronns se sont investis avec succès dans le vin BIO. Les deux caves coopératives, Tornac et Massillargues-Attuech sont le poumon économique de la région.

Actuellement les vignes ne sont pas impactées, les analyses effectuées régulièrement sont bonnes et sans problèmes.

Avec les bouleversements climatiques, il faut constater que les phénomènes cévenols sont de plus en plus fréquents et importants, il faut s'attendre à des inondations dans la plaine, qu'advientra-t-il si les sédiments pollués se répandent dans les vignes et cultures.

Pourquoi les services de l'état cautionnent t'ils les propositions UMICORE ?

C'est avant la catastrophe, qu'il faut réagir.

2) Point de situation de la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'étude santé-environnement réalisée par GEODERIS.

Ce point concerne principalement les maires qui doivent informer la population sur l'usage collectif et les lieux de dépôts, des fiches leur ont été communiquées. Sur les secteurs pollués concernés, aucun urbanisme n'est possible, les travaux et le remuage de la terre sont strictement interdits.

Un porter à connaissance sur l'usage des sols sera diffusé à tous les maires concernés.

3) Délocalisation des époux Gomès

La famille Gomès est en cours de déménagement, la commune de Tornac suit le protocole mis en place pour la démolition des bâtiments et la mise en sécurité du site.

4) Mise en œuvre des secteurs d'information des sols (SIS)

Ce point concerne les maires au titre de l'urbanisme, a ce stade de l'avancement de la mise en œuvre nous ne sommes pas consultés.

Monsieur le maire de St Félix de Pallières a abordé le coût exorbitant pour la commune de St Félix de Pallières des travaux d'expertises du puits N°1 mettant en danger le budget communal.

5) Echanges ADAMVM-GEODERIS

Une visite des lieux, Sud du puits N°1, mine Joseph, a eu lieu en présence du directeur national et d'un ingénieur GEODERIS, de Mr le Maire de St Félix de Pallières, de quatre membres du conseil d'administration ADAMVM.

Un échange d'avis et de propositions a permis une meilleure connaissance des lieux.

ADAMVM a indiqué un 5^{ème} chemin d'accès susceptible d'accepter des tonnages importants pour consolider les haldes de la mine Joseph, ainsi que la présence d'un deuxième dépôt collectant les eaux du premier dépôt pour le Sud du puits N°1. (ISSART)

Commentaires :

C'est au cours des débats intenses et constructifs que nos arguments ont été développés.

Il est à remarqué que les maires de Saint Félix de Pallières, Tornac, Anduze, le représentant du SMAGE, l'association ACCAC, ont soutenu nos analyses et propositions.

Mr le Préfet a fait part d'une certaine « lassitude » devant l'écart entre les propositions et analyses ADAMVM et la position de l'expert après mine GEODERIS, en regrettant de n'avoir comme seul moyen que GEODERIS pour se faire un avis.

Cela fait vingt ans que le problème de la pollution a été soulevé, il serait dommageable que cette lutte se termine par une solution bâclée (à l'exception de la digue UMICORE). Mr le Préfet a rappelé que la façon de résoudre la pollution de l'après mine de la Croix de Pallières, servira d'exemple et de jurisprudence pour les autres après mines.

Quelles garanties offrent l'état quant à la salubrité des haldes de la Gravouillère pour autoriser son occupation par des personnes ?

Est-ce l'exemple de la mine Joseph, de la Croix de Pallières, (hors digue UMICORE) avec les mesures de dépollution prises à minima, non pérennes, qui fera prendre au sérieux les services de l'état ?

Quels jeux jouent la DREAL et GEODERIS ?

Ce qui a été possible pour la digue UMICORE doit être fait pour les autres sources de pollutions !

ADAMVM M. Bourgeat